

**LA VOIX DE L'ENFANT**

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le mardi 31 mai,

## INDIGNATION ET COLERE DE LA VOIX DE L'ENFANT A L'ANNONCE DE LA LIBERATION SOUS CONTROLE JUDICIAIRE ET AVEC UNE CAUTION DE 20.000 EUROS DE JEAN-LUC LAHAYE

Indignation, stupeur et colère ont envahi les responsables de La Voix De l'Enfant, partie civile, au prononcé de la libération de Monsieur Jean-Luc Lahaye le mardi 24 mai dernier, au prétexte que les avocats de ce dernier auraient versé au dossier des pièces apportant des éléments montrant que l'une des mineures victimes aurait été consentante.

La Voix De l'Enfant qui n'a pas l'habitude de contester ou de discuter une décision de justice tient cependant à rappeler que Monsieur Jean-Luc Lahaye a déjà été condamné à deux reprises pour des faits commis sur mineurs et que son placement en détention avait été ordonné et confirmé en appel en soulignant l'emprise qu'il avait sur les deux victimes en raison notamment du contexte d'admiration des mineures à l'égard de l'artiste, d'une différence d'âge de plus de quarante-cinq ans mais également des violences exercées à leur rencontre.

Prétendre que, dans ce contexte, la victime aurait été consentante défie l'entendement et est profondément révoltant ; il doit être considéré que dans un contexte d'emprise caractérisée, quelle qu'en soit la nature, aucun mineur ne peut être consentant à quelque rapport sexuel que ce soit. Une fois encore, il n'est pas tenu compte de la vulnérabilité des mineurs victimes de violences sexuelles et de l'emprise dont ils peuvent être l'objet.

Aussi, cette décision amène La Voix De l'Enfant à saisir le Garde des Sceaux, Monsieur Eric Dupond-Moretti ainsi que Madame Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat chargée de l'enfance, en leur demandant de rouvrir le dossier sur le consentement qui, malgré les lois adoptées le 3 août 2018 renforçant la protection des mineurs contre les violences sexuelles et sexistes et le 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste, semblent rester lettre morte.

La Voix De l'Enfant réaffirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour que la parole de tout mineur victime de violences sexuelles et autres maltraitances soit recueillie dans un lieu protecteur et sécurisant par des enquêteurs et magistrats formés.

**Pour tout contact :****Martine Brousse**

06 22 80 82 82

Présidente de La Voix De l'Enfant

[mbrousse@lavoixdelenfant.org](mailto:mbrousse@lavoixdelenfant.org)**Sabrina Himeur**

Responsable Service Juridique

07 81 82 74 70